

**Projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic**  
**et de déviation de la route 117 à Malartic**

**LE CREAT DÉPLORE LA PÉRIODE RETENUE POUR L'AUDIENCE PUBLIQUE**

**Rouyn-Noranda, le 26 mai 2016** – C'est avec déception que le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue apprenait hier les dates retenues pour les deux parties de l'audience publique de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). En effet, comme le mentionnait son communiqué du 25 mai, la première partie de l'audience publique débutera le mardi 14 juin et la deuxième partie le mardi 12 juillet, c'est-à-dire, en pleine période estivale.

**Participation et engagement**

Pourtant, dans sa lettre de demande d'audience publique du BAPE transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le CREAT recommandait un report. D'après M<sup>me</sup> Jacinthe Châteauevert, présidente de l'organisme « *Réaliser un tel processus en pleine saison estivale ne nous apparaît pas judicieux, c'est pourquoi le CREAT est d'avis que la première partie des audiences devrait plutôt débuter en septembre 2016* ». À cet effet, le CREAT se questionne sur les considérations du MDDELCC quant au choix du calendrier. « *Nous comprenons que celui-ci doit jongler avec les ressources disponibles, notamment vu la tenue d'autres consultations du BAPE, en simultanée ou à l'agenda. Toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment des conditions de participation optimale du public. C'est la priorité.* » souligne M<sup>me</sup> Châteauevert.

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique — un principe essentiel de la Loi sur le développement durable du Québec selon le CREAT.

Une audience publique s'avère essentielle aujourd'hui compte tenu des impacts environnementaux et psychosociaux vécus actuellement par la population de Malartic dans le cadre du projet actuel, de l'ampleur du projet d'extension et de la quantité souhaitée de minerai extraite par jour, et ce, en contexte urbain. Ces caractéristiques particulières impliquent une gestion proactive des nuisances causées à la population de Malartic. Cependant, un tel processus devrait se réaliser lors d'une période adéquate afin de favoriser la participation du public.

**À propos du CREAT**

Le CREAT est un organisme qui regroupe des intervenants de la région de l'Abitibi-Témiscamingue afin de protéger l'environnement, en accord avec les principes du développement durable.

- 30 -

Source : Clémentine Cornille, directrice générale  
Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue  
819 762-5770 - [info@creat08.ca](mailto:info@creat08.ca) - [www.creat08.ca](http://www.creat08.ca)